COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2012

Le 20 Juin 2012, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 14/06/2012.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique - GOURIET Bernard - PERNOT Michel - MOUSSUS Aleth - PRODHON Fernand - VAUTHRIN Patrick - GAY Marie-Claude
ABSENTS EXCUSES : FOUCHAULT Xavier - DELANNE Jean-François - MASSOTTE Philippe -

N° 2012 – 24 : ACHAT SONORISATION EGLISE

Monsieur le Maire présente un devis de la SARL VAUTHRIN de Sts Geosmes, concernant la sonorisation de l'église s'élevant à la somme de 1 742,06 € TTC.
Monsieur VAUTHRIN Patrick, fournisseur du devis ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de l'acquisition d'un ensemble sonorisation pour la somme de 1 742,06 € TTC.
- de la mise en place de cette sonorisation lors d'une ½ journée de bénévolat.

N° 2012 – 25 : AMORTISSEMENT DES ETUDES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération à portée générale permettant de fixer la durée d'amortissement de toutes les études quelle que soit la nature des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer la durée d'amortissement des études à 5 ans.

N° 2012 – 26 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le décret 2011-1951 du 23 décembre 2011, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales, a changé les conditions et les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées (comptes commençant par 204).

Le conseil décide que seront donc désormais amorties :
- sur une durée de 5 ans les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- sur une durée de 15 ans les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations."

N° 2012 – 27 : REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du travail réalisé concernant la procédure de reprise des tombes en état d'abandon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- a décidé d'engager une procédure de reprise des tombes en état d'abandon
- informe que la liste des concessions concernées peut-être consultée à la mairie, au tableau d'affichage et au cimetière et qu'a partir du premier constat d'abandon daté du 18 juin 2012, les familles disposent d'un délai de trois ans pour remettre en état les sépultures délaissées et régulariser le titre de concession. Elles peuvent également abandonner leurs droits sur la sépulture en remplissant une déclaration de désistement.
- demande à toute personne susceptible de fournir des renseignements au sujet de ces tombes en état d'abandon, à la faire savoir à la mairie.
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

N° 2012 – 28 : SMTS – MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération du comité syndicat du SMTS Langres-Longeau, du 20 mars 2012, le comité syndicat, à l'unanimité, a accepté la modification de l'article 2 de ses statuts à compter du 1 Septembre 2012, suite à la

fermeture du RPI Aprey Baissey changement de carte scolaire des communes : d'Aprey – Aujeurres – Baissey - Villers les Aprey.

Les élèves de préélémentaires et élémentaires de ces communes seront à compter du 1er septembre 2012 transporter sur le groupe scolaire de la commune de Longeau-Percey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification de l'article 2 des statuts du SMTS de Langres-Longeau

QUESTIONS DIVERSES

Traitement de l'eau : la pose d'un javellisateur a été effectuée le 21 mai dernier ; des contrôles réguliers ont permis d'affiner au mieux son fonctionnement.

Signalisation : la pose des panneaux de rues du lotissement sera effectué au cours d'une matinée bénévolat

Recensement : le recensement de la population de la commune aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. La nomination d'un agent recenseur fera l'objet d'un appel à candidatures.

Fête Nationale : un repas champêtre aura lieu le vendredi 13 juillet à 20h00 suivi du traditionnel feu d'artifice ; les bulletins d'inscription seront distribués aux habitants

Visite : une visite guidée du village aura lieu le 22 juillet après-midi. Une note d'information sera diffusée auprès des habitants.

Travaux de voirie : Ils seront effectués à la fin du mois d'août (revêtement ECF Rue de l'Eglise et Rue du Belvédère).

Cimetière : la pose de cavurnes au cimetière a été réalisée au mois de mai pour un montant de 2600 €.